

Retraite et cumul emploi-retraite

Préparer son avenir

La retraite n'est pas une fin, mais une transition. Pourtant, l'âge pour commencer cette réflexion cruciale reste flou pour beaucoup. Marilyn Vilardebo, experte en stratégie de retraite, révèle pourquoi 55 ans est le moment décisif pour jeter les bases d'une retraite épanouie et sécurisée.

Dans une ère où la longévité professionnelle est une réalité incontournable, la question de la retraite prend une dimension nouvelle. La fin de la vie active n'est plus un point final abrupt, mais plutôt le début d'un nouveau chapitre, celui de la retraite. Mais quand faut-il commencer à écrire ce chapitre ? Marilyn Vilardebo, spécia-

liste de la préparation à la retraite, nous indique les points clés pour élaborer des stratégies réfléchies et effectuer les ajustements nécessaires en vue d'une retraite sans encombre.

À quel âge penser à sa retraite ?

L'ébauche d'une réflexion autour de la retraite devrait être amorcée dès 55 ans, selon les conseils avisés de Marilyn Vilardebo, présidente et fondatrice d'Origami & Co et spécialiste en retraite pour les chefs d'entre-

prise, salariés, dirigeants, artisans, commerçants et professions libérales.

Pourquoi cette anticipation ? Car c'est « précisément à cet âge que s'élaborent les stratégies pertinentes concernant les trimestres et les ajustements nécessaires pour une retraite sereine et optimisée ».

Lorsqu'on atteint la soixantaine, le champ des possibles se restreint et les marges de manœuvre pour effectuer des ajustements stratégiques diminuent. Et si l'amorce de cette réflexion est tardive ? Le message est clair : « Rien n'est perdu ! » informe notre spécialiste Marilyn Vilardebo, en rappelant que les caisses de retraite se consacrent à la gestion des cotisations et des versements des pensions aux dates stipulées par le pharmacien. Cependant, l'intervention de sociétés de conseil s'avère précieuse pour analyser, vérifier et corriger les dossiers de retraite, souvent sujets à des anomalies, sous condition que l'intéressé puisse fournir les preuves nécessaires pour opérer ces rectifications. En somme, la planification de la retraite est une démarche qui s'inscrit dans un contexte évolutif et dont l'anticipation s'avère le maître-mot pour naviguer sereinement vers cette nouvelle étape de vie.

La reconstitution exhaustive de carrière

La réalisation d'une étude de reconstitution exhaustive de la carrière d'un pharmacien constitue une « phase décisive dans la préparation de la retraite, pouvant s'étendre sur une période de 4 à 6 mois », indique Marilyn Vilardebo. Ce travail méticuleux révèle son

La sollicitation de toutes les retraites est incontournable, y compris les potentielles pensions acquises à l'international.

Marilyn Vilardebo, présidente et fondatrice d'Origami & Co

importance quand on sait que « *chaque dossier contient en moyenne entre 6 et 8 anomalies qui peuvent impacter significativement les droits à la retraite* », rappelle notre spécialiste. Ces irrégularités peuvent englober des manques de trimestres, des erreurs dans les revenus déclarés, ou encore des points manquants dans le calcul des pensions. Or, « *chaque anomalie, dès lors qu'elle est prouvée, peut être corrigée* », complète-t-elle. Cette assertion renforce la nécessité de conserver tous les documents attestant de l'historique professionnel, car en cas d'erreur détectée et sans preuve à l'appui, la correction devient impossible. La méticulosité de ce travail de reconstitution s'avère souvent payante : « *Dans un dossier sur deux, le rectificatif des anomalies permet de récupérer au moins un trimestre supplémentaire.* »

Qu'est-ce que le cumul emploi-retraite ?

Le cumul emploi-retraite est un dispositif qui permet aux individus, une fois l'âge de la retraite atteint, de poursuivre une activité rémunérée tout en percevant leurs pensions de retraite. Il émerge comme une option permettant une transition plus douce entre la vie active et la retraite, notamment en permettant de maintenir une activité (et donc un revenu) tout en bénéficiant des pensions. La spécialiste de la retraite met en exergue une erreur courante : « *La retraite ne doit pas systématiquement être associée au départ de la vie professionnelle.* » En effet, « *la retraite ne signifie pas le départ, mais le déclenchement des droits à la retraite* ». Ainsi, la nuance est importante : le cumul emploi-retraite permet aux pharmaciens, par exemple, de continuer à exercer leur métier, potentiellement dans une moindre mesure ou avec des aménagements, tout en percevant leur retraite. Ainsi, cela leur procure une flexibilité qui peut s'avérer précieuse, tant pour des raisons financières qu'en termes de maintien d'une activité sociale et

55 ans, c'est l'âge pour penser à sa retraite, surtout s'il faut acheter des trimestres.

Marilyn Vilardebo, présidente et fondatrice d'Origami & Co

professionnelle.

Cumul emploi-retraite : quelles conditions ?

Pour bénéficier du dispositif de cumul emploi-retraite, le pharmacien doit remplir plusieurs conditions. Avant tout, il est impératif qu'il ait fait valoir ses droits à la retraite auprès des différents régimes de retraite auxquels il a cotisé tout au long de sa carrière, en demandant à percevoir les pensions correspondantes. Le cumul emploi-retraite se révèle être un instrument de transition en douceur vers la retraite et peut simplifier le processus de transmission de l'officine. Ainsi, l'enjeu majeur réside dans une planification stratégique et une anticipation méticuleuse des différentes étapes, dans le but d'optimiser les bénéfices tant sur le plan fiscal que sur celui des pensions.

La clé : anticiper

Anticiper la retraite est crucial pour les pharmaciens, surtout dès 55 ans, pour naviguer sereinement vers cette nouvelle phase de vie. Cette anticipation permet une analyse détaillée de la carrière, essentielle pour corriger d'éventuelles anomalies et établir une stratégie financière et professionnelle robuste. L'adoption proactive du cumul emploi-retraite offre une flexibilité et une protection contre les irrégularités, transformant ainsi la retraite en un chapitre évolutif rempli de nouvelles possibilités et aventures, plutôt qu'une conclusion abrupte. Cette approche assure une tranquillité d'esprit et une stabilité, essentielles pour une retraite bien préparée et méritée.

Thomas Kassab

À savoir

Dans le cadre du cumul emploi-retraite, deux situations peuvent se présenter :

► Dans le cas où la retraite est liquidée à taux plein, le cumul de la pension de retraite avec d'autres revenus est possible sans restriction financière.

► Dans le cas où la retraite est liquidée à un taux minoré (par exemple, à cause d'un déficit de trimestres cotisés), des plafonds de revenus déterminés doivent être respectés.